

RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

CONCOURS EXTERNE

SESSION 2015

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Réponses à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comporte en tout 8 questions : 2 questions notées sur 4 points, 6 questions notées sur 2 points.

Répondez aux questions dans l'ordre qui vous convient, en prenant bien soin de préciser sur votre copie le numéro de la question avant d'y répondre.

- **Question 1 : (4 points)**

L'émiettement communal en France et ses remèdes.

- **Question 2 : (2 points)**

L'élection du conseil départemental.

- **Question 3 : (2 points)**

Les juridictions administratives.

- **Question 4 : (2 points)**

Le devoir d'obéissance dans la fonction publique.

- **Question 5 : (4 points)**

Les collectivités territoriales sont-elles financièrement autonomes ?

- **Question 6 : (2 points)**

Le contrôle de la Chambre régionale des comptes (CRC) sur les collectivités territoriales.

- **Question 7 : (2 points)**

Le principe d'équilibre budgétaire.

- **Question 8 : (2 points)**

Le débat d'orientation budgétaire (DOB).